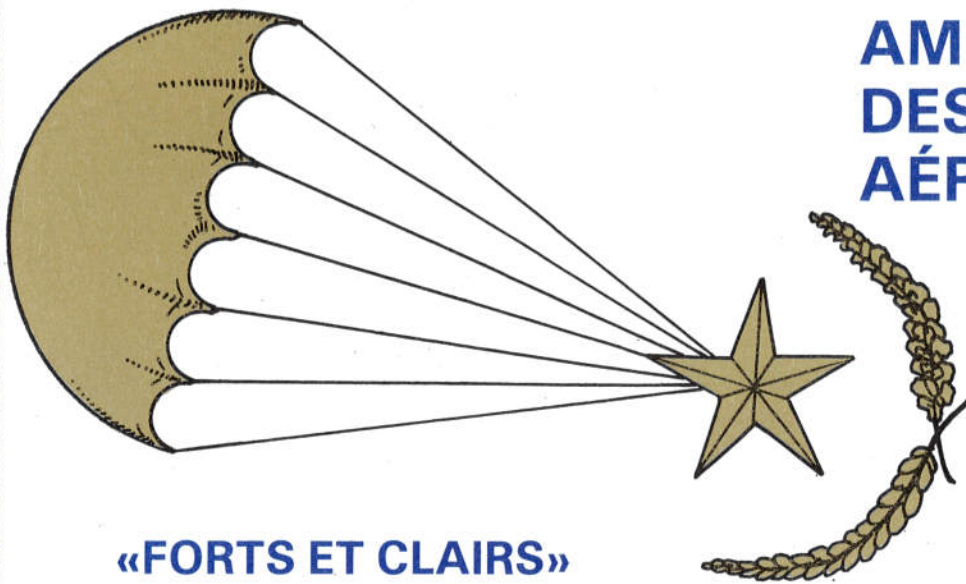


AMICALE DES TRANSMISSIONS AÉROPORTÉES



N° 3

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers camarades,

Notre Assemblée Générale a eu lieu à TOULOUSE au sein du 14^e RPCS et avec une importante participation de la 14^e CTP. Comme vous le lirez plus loin, l'accueil a été très chaleureux et cette journée restera un des hauts moments de la vie de notre Amicale.

1985... c'est aussi l'anniversaire de la LIBERATION de notre pays et de notre peuple ; cela s'estompe peut-être dans certaines mémoires mais pour nous ce retour à la liberté nous a marqués à jamais.

La liberté... c'est comme la santé ; quand on en bénéficie, on ne s'en rend pas compte, on pense que cela va de soi. Hélas ! les peuples qui bénéficient de ce bien incomparable, deviennent - même de nos jours - bien rares. On pense qu'il reste encore 45 à 50 vraies démocraties sur notre planète.

Chaque époque a les idoles qu'elle mérite...

Pour nous ce sont nos anciens, fils de notre patrie, issus de tous les milieux, toutes confessions confondues, anciens qui se sont sacrifiés, de la Cyrénaïque au Danube, pour détruire les dictatures qui voulaient nous anihiler.

1945... c'est l'année des prisonniers libérés après les années de captivité, c'est aussi le retour de nos déportés, fantômes sortis de l'enfer nazi, combattants de l'ombre rescapés de la nuit des camps.

Nombreux sont ceux qui ignorent ou ont oublié ces journées de 1945. L'indifférence... c'est là le mal le plus terrible d'une civilisation, à l'égard de ceux qui l'ont sauvée. Perdre le souvenir de ces héros c'est, je crois, les tuer deux fois.

Pourtant, après les heures de froid et de peur de l'occupation, ils nous ont offert cette ivresse joyeuse de la liberté recouvrée : qu'ils en soient remerciés.

L'automne est là, l'année va s'achever. Au nom des membres de notre bureau, je vous offre à tous et à vos familles nos souhaits les meilleurs et plus particulièrement nos vœux vont vers nos camarades de l'Armée active pour la réussite dans leurs missions.

«Que la brise vous soit porteuse et que claquent vos voilures !», comme nous disions autrefois...

Général (C.R.) Jacques ABADIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 18 MAI 1985

A TOULOUSE



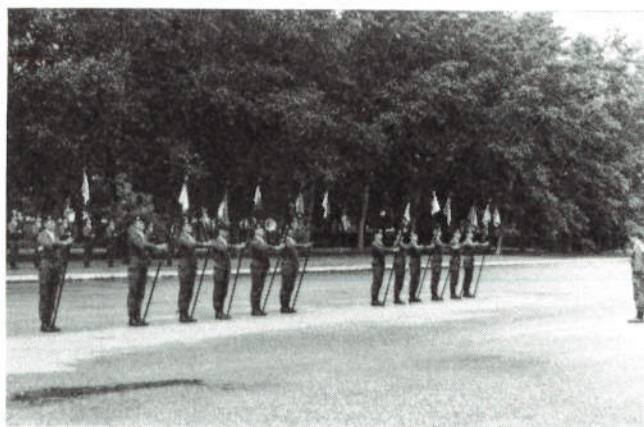
Avec l'accord du Général, commandant la 11^e Division Parachutiste, notre Assemblée Générale de l'année 1985, s'est déroulée au sein du 14^e Régiment Parachutiste de Commandement et de Soutien, grâce à l'amabilité du Colonel RIBIERE, Chef de Corps.

Ce 18 mai sera une journée à marquer d'une pierre blanche pour tous ceux qui ont assisté, nombreux, à ces cérémonies :

Dès 10 heures, les amicalistes se retrouvaient, par météo excellente au 14^e RPCS, dans le quartier BALMA BALLON. Heureuses retrouvailles et certains étaient venus des quatre coins de la France et des F.F.A. Les camarades en activité au Groupement Aéroporté d'Albi étaient parmi nous et on remarquait la présence du Colonel HUMEAU représentant le Général BRETTE commandant la 11^e DP empêché, du Général CROUSILLAC (C.R.), du Général CHARREL (C.R.), du Général RETAT, du Colonel LADAS, commandant les Transmissions de la 11^e DP - et de la 44^e D.M.T. et bien sûr du Général (C.R.) ABADIE, président de l'Amicale. De nombreuses épouses étaient présentes à ce rassemblement de l'amitié.

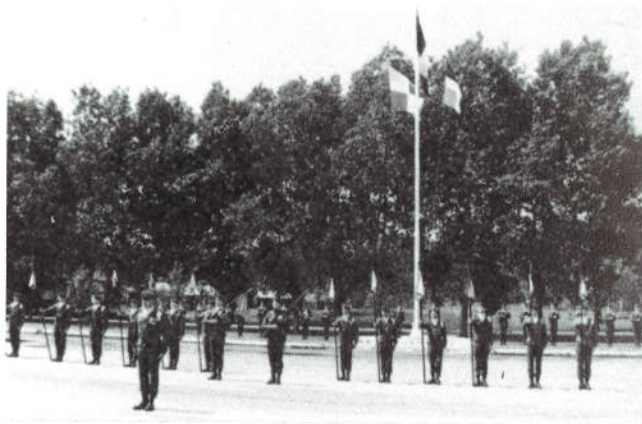
A 10 h 45, dans la salle de cinéma, une messe était dite par l'aumônier de la Division, l'abbé LARROUQUET - dont nous donnons par ailleurs, un extrait de son sermon. Minutes émouvantes où une pensée particulière va vers ceux qui ont disparu au combat ou des suites de maladie. Souvenir scandé par les paroles exemplaires de la Prière du Para ...

Puis vint le haut moment de cette journée à savoir l'évocation historique des Transmissions aéroportées. Devant un détachement sous les armes de la



Présentation des fanions des Unités dissoutes sur le front des Troupes (Quartier BALMA BALLON)

14^e CTP aux ordres du Capitaine ROUSTIT, étaient alignés les porteurs des fanions des anciennes unités et des formations actuelles. Le drapeau de l'Amicale était porté par le camarade DEPRELE.



Le Commandant de la 14^e CTP, les fanions des Unités après l'envoi des couleurs

Les couleurs étaient envoyées et sitôt après l'enregistrement de l'historique des unités TRANS/TAP égrenait les souvenir pleins d'émotions à l'évocation des créations successives des unités et des noms de leurs chefs, cela sur un fond musical de marches et de chants paras. Tous les camarades présents ont été impressionnés par cette cérémonie bien dans le style du rite des aéroportés. Le Général CROUSILLAC et le Général ABADIE félicitèrent le Capitaine ROUSTIT pour cette magnifique prestation.

L'Assemblée Générale allait se dérouler dans la salle de cinéma du 14^e RPCS. Le Président déclarait ouverte cette assemblée, qui ne comportait pas d'élection, aucun membre du bureau n'étant renouvelable.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

En liminaire, permettez-moi de vous rappeler que la mission de rassembleurs n'est pas aisée. Les français sont en effet peu associatifs, ne voyant que leurs problèmes du moment en oubliant ce que peut apporter une association qui par sa raison d'être est une réunion d'amis, une convergence affective.



*Le Commandant des Troupes,
Le Capitaine ROUSTIT, commandant la 14^e C.T.P.*

Affectivité tissée par les missions actuelles ou par la mémoire des rencontres du passé. Ce compagnonage est le domaine profond du caractère de chacun. Et par cette amitié, nous abordons la fraternité des parachutistes, arme du danger, c'est en effet dans les métiers à haut risque que se retrouve une grande camaraderie.

Le monde actuel est dur : dans cette société matérialiste n'est considéré que ce qui est «valable», que ce qui a un prix, mais au delà de ces données, demeure ce qui est impalpable : la chaleur humaine, l'aide morale, la fraternité dans les épreuves.

En cette civilisation dite de confort et de consommation, nous rencontrons bien souvent la détresse morale et aussi la misère matérielle de ceux qui sont seuls ou seules.

Des camarades disparaissent et je connais dans cette salle des personnes qui aident inlassablement ceux qui ont perdu leur environnement affectif ou leurs raisons de vivre. Moi même, je suis passé par là, et je remercie ceux de l'Amicale qui m'ont permis de franchir un cap, il n'y a pas si longtemps.

Au delà donc, de la joie des retrouvailles épisodiques, demeure la solidarité permanente et l'aide morale. Cette action doit être le but principal de notre Amicale. Nous devons être des rassembleurs en vue d'une amitié toujours fragile et qui impose des dons mutuels,

mais rassembleurs aussi pour la victoire sur l'adversité. Après les combats, après la réussite, arrive le malheur comme un voleur. Et c'est là bien au-delà des relations mondaines, que doit apparaître notre fraternité. Nous vous demandons en conséquence de nous signaler ces accidents de la vie, pour que nous puissions aider et consoler. Je signale à ceux qui ont quitté le service actif que nous sommes en liaison directe avec l'Entraide parachutiste.

En dehors de cette mission sociale, notre Amicale a été représentée à toutes les manifestations du Sud-Ouest, terre d'élection des aéroportés.

Des tentatives ont été faites encore récemment pour que notre association soit «engerbée» dans des structures nationales ou régionales. Nous avons refusé car nous voulons conserver notre spécificité. Restons indépendants, en effet, nous ne connaissons que les regroupements sur les D.Z.

Quels sont nos effectifs actuels ?

Ils s'élèvent à 436 membres, mais la prospection continue et je vous demande à tous de faire un effort dans le domaine du recrutement. C'est le devoir de chacun, mais nous sommes heureux d'avoir parmi nous des jeunes. Bien sûr, il ne faut oublier que le service actif passe vite, ne parlons pas du «temps T.A.P.»...

Dans un autre domaine, je tiens à remercier le chef de bataillon DUPRAZ d'avoir accepté le poste de secrétaire. Son dévouement et son dynamisme ont déjà été hautement appréciés. Il vous fera part tout à l'heure de ses conseils.

Pour conclure, ce rapport, je dirai que nous avons comme toute association des problèmes, mais ils sont mineurs et peuvent être résolus avec la bonne volonté de tous.



Les autorités durant l'évocation historique :

*Cdt BAPTISTE - Gal CHARREL - Gal CROUSILLAC - Gal ABADIE
Gal RETA - Cel LADAS - Cel RIBIERE - Cel CHAGNARD -
Cdt PÉDEMONTÉ. (de gauche à droite)
Au fond, notre porte drapeau DEPRELE*



*Le Général CROUSILLAC - Président d'honneur -
et le Général ABADIE félicitent le Capitaine ROUSTIT
pour la belle prestation de son Unité*

Je passe la parole au chef de bataillon BAPTISTE pour la lecture du rapport financier.

SITUATION FINANCIERE

| | |
|---|-----------|
| Avoir général année 1984 : | 22 542,16 |
| Recette globale : | 34 710,00 |
| <hr/> | |
| * Repas Assemblée 1984 à Bayonne : | 15 870,00 |
| * Groupe Folklorique Espérantza : | 1 200,00 |
| * Repas annuel Bayonne : | 5 400,00 |
| * Gerbes diverses cérémonies : | 1 770,00 |
| * Don au Musée ETAP : | 500,00 |
| * Marbrerie Bergez Plaque commémorative (Chateau neuf - La Nive) : | 1 600,00 |
| * Frais d'imprimerie : | 2 161,94 |
| * Affranchissement : | 2 763,50 |
| * Frais divers : | 3 075,00 |
| * Avoir général au 12.5.1985 : | 21 311,72 |
| | <hr/> |
| | 56 252,16 |
| BALANCE GÉNÉRALE : | 56 252,16 |
| Avoir en Banque : | 21 066,22 |
| Espèces : | 845,50 |
| Total : | 21 311,72 |

Nombre de cotisations payées les douze derniers mois : 295

Le Chef de Bataillon DUPRAZ prend ensuite la parole pour signaler les faits suivants :

- il est très difficile de suivre les adhérents lorsqu'ils changent d'adresse, en particulier les camarades de l'Armée active. En ce qui concerne ces derniers, il serait souhaitable qu'ils indiquent l'adresse de leur unité. En effet, en cas de « retour », il nous est possible de faire des démarches auprès des officiers chefs des services administratifs des unités diverses. A signaler que bien souvent les vagemestres sont peu coopératifs et ne font pas « suivre » à la nouvelle adresse.
- comme cela a été déjà fait, il serait souhaitable d'avoir un responsable ou un correspondant par régiment ou unité. Certaines demandes pourraient lui être adressées en particulier pour les rappels de cotisations. Que les volontaires se fassent connaître.
- toutes les associations se heurtent au problème du règlement des cotisations. Par distraction ou par oubli, nombreux sont ceux qui ne règlent point leurs cotisations. Or, c'est avec ces revenus que nous avons pu en particulier, acheter le drapeau de l'Amicale et la plaque commémorative scellée sur la poterne de Château Neuf.

L'Assemblée Générale adopte les dispositions suivantes :

- la cotisation pour les veuves est fixée à 25 F
- l'Amicale offrira chaque année à la 14^e CTP une coupe de challenge dans la discipline sportive arrêtée par le Colonel commandant les Transmissions de la 11^e D.P.
- il manquerait certains fanions d'unités dissoutes, l'Amicale se propose d'en faire confectionner les copies pour les confier à la 14^e CTP - compagnie de tradition des TRANS/PARAS.

Il serait nécessaire de rechercher la contexture exacte de ces emblèmes.

A 12 h 30 environ, il est décidé de clôturer les travaux de l'Assemblée.

Une surprise nous attendait...

Sous des tentes décorées, la salle d'honneur du 61^e BTAP et du 61^e BT était reconstituée fi-



*Les deux tentes utilisées pour la reconstitutions de la
salle d'honneur du 61^e BTAP et du 61^e BT (œuvre de la 14^e CTP)*

ADRESSEZ NOUS RAPIDEMENT LES RETARDS DE VOS COTISATIONS - CELA NOUS PERMET DE FINANCER LE BULLETIN, DE PAYER LES GERBES ET ENFIN D'OFFRIR QUELQUES SECOURS MATERIELS A CEUX QUI SONT DANS LA GENE.

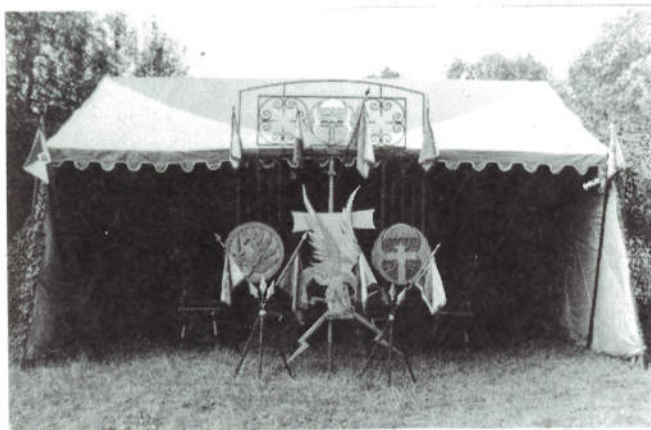
CORRESPONDANCES A ADRESSER A :



AMICALE NATIONALE DES TRANSMISSIONS AEROPORTEES
Bureau de Garnison Rue des Gouverneurs - 64600 BAYONNE

dèlement avec tous ses souvenirs et ses membres, cela fit chaud au cœur des anciens qui félicitèrent les cadres de la 14^e CTP devenue «compagnie de tradition» des Transmissions Aéroportées. Nous sommes assurés que le culte du passé - gage de l'avenir - sera conservé.

Par ailleurs, le Colonel LADAS, avait fait déployer les récents matériels des Transmissions de la division. Inutile de dire que les commentaires pertinents je crois de tous les anciens allèrent bon train. «De mon temps etc... etc...» air connu n'est-ce pas ? Mais au cours de ces visites les contacts des jeunes et des anciens furent fructueux et créateurs de camaraderie.



Présentation initiale de la salle d'honneur avec ses souvenirs et ses meubles de la caserne de la Nive

Puis sous d'immenses tentes fort bien décorées, eut lieu le vin d'honneur. Malheureusement la météo était défavorable sur l'aérodrome de départ et les sauts de démonstration en aire par l'équipe du 14^e RPCS durent être annulés, au grand dam de tous.

Au cours de ce vin d'honneur, le Président salua les autorités présentes et rappela que pour sa part en 1951 il avait servi au 14^e Régiment d'Infanterie Parachutiste de Choc à la caserne Niel : 14^e R.I.P.C. dont le 14^e RPCS a repris les traditions.



La mise en place pour les toasts du vin d'honneur (à gauche le Colonel HUMEAU représentant le Général commandant la 11^e D.P.)

Il remercia plus particulièrement le Colonel RIBIERE pour son aide efficace bien dans la ligne de la solidarité T.A.P. Au nom de l'Amicale le Président remit au Colonel Chef de Corps deux livres d'art sur les sports équestres, ce modeste cadeau devait concrétiser notre reconnaissance pour cette journée si bien organisée.

Furent aussi remerciés le Colonel LADAS et le Capitaine ROUSTIT, sans oublier le Chef de Bataillon PEDEMONTE, toujours modeste, mais qui a été un des principaux organisateurs d'une rare efficacité pour cette réunion.

Le Colonel HUMEAU, au nom du Général BRETTE, nous assura de la fidélité des parachutistes à l'égard de leurs anciens et nous offrit ses vœux de réussite et de plein succès pour notre Amicale.

Le Capitaine ROUSTIT tint à prendre la parole pour lui aussi, se féliciter de cette rencontre avec les anciens et il remit à titre de souvenir l'écusson de sa compagnie aux autorités. Geste auquel chacun fut très sensible.



Le punch d'honneur Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal..

Le Colonel LADAS enfin rappela les efforts de tous pour la mise sur pied de cette journée.

De toast en toast, il fallait quand même boire et nous allâmes à l'abreuvoir comme disent les hussards. Ambiance animée et fort sonore...

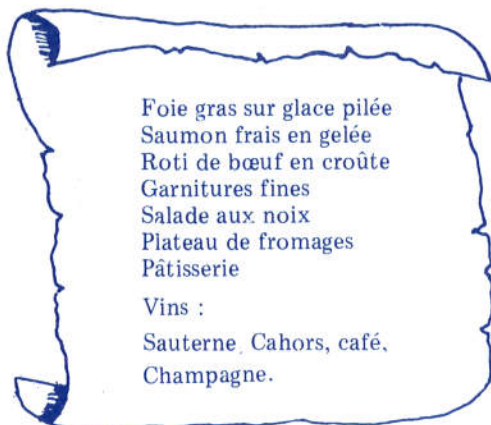


*Le pot d'honneur
Demandez et on vous servira...
(Génèse)*

Il fallait aussi se restaurer. Cela allait être fait dans la magnifique salle des fêtes du Régiment. Le Gérant du mess est à féliciter chaleureusement pour la disposition élégante des tables et couverts. Chacun se mit par affinités.

Le Général CROUSILLAC - Président d'honneur - prononça une courte allocution, dans laquelle en termes choisis il exalta l'amitié de notre communauté et la continuité des traditions; garanties des valeurs permanentes du dévouement et de la solidarité.

A la table d'honneur, on notait la présence du Colonel CHAGNARD, futur Chef de Corps du 14^e RPCS et de l'Adjudant-Chef COAT, président des Sous-Officiers du Régiment. De nombreux cadres ou paras des unités d'active participaient à ces agapes. Qu'on en juge :



Deux superbes gâteaux l'un aux armes du 61^e BTAP, l'autre reproduisant l'insigne de la 14^e CTP furent présentés en fin de repas sous les applaudissements des convives.

Inutile de dire qu'il a été fait honneur à cet excellent menu et les fonds sonores de la salle prouvaient que l'ambiance était chaude, très chaude, surtout que dans ces cas là, tout le monde parle en même temps.

Le Capitaine ROUSTIT ouvrit les bouteilles de champagne à la hussarde, au poignard TAP. Belle prestation... Puis les convives allèrent de tables en tables continuer l'évocation des souvenirs et des aventures d'hier et d'aujourd'hui (Moyen-Orient, Afrique, etc...).



*Le Capitaine ROUSTIT
«ouvre» le champagne au poignard TAP*

PRENEZ NOTE – PRENEZ NOTE – PRENEZ NOTE – PRENEZ NOTE – PRENEZ NOTE

* NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN 1986 AURA LIEU A BAYONNE, LE SAMEDI 3 MAI.

N.B. : Une Assemblée Générale avait décidé que les Assemblées Générales se dérouleraient une année sur deux à BAYONNE

Bientôt les chants fusèrent peu à peu, chants de marche des paras scandés avec nostalgie par les anciens. Puis, bien sûr, on eut droit - selon une vieille tradition au grand orchestre de Vienne, chant des popotes du 61^e dirigé par le Président, très pénétré de sa mission.



*La «tradi» continue
Exécution pour les dames du Grand Orchestre de Vienne
(on remarque le baryton AUBIGNAT)*

Que tous ceux qui ont œuvré pour ces cérémonies - même aux postes les plus humbles - en soient remerciés de tout cœur.

Puissent les faveurs des archanges St Michel et St Gabriel nous aider dans les péripéties de notre vie de chaque jour !



Un des maîtres d'œuvre de la journée : l'ami PÉDEMONTE

Une excellente sonorisation nous permet de faire pas mal de tours de danse sur une piste très glissante.

Puis vinrent les adieux en se disant mutuellement rendez-vous l'an prochain à BAYONNE. TOULOUSE un des hauts lieux des T.A.P., le 14^e RPCS et la 14^e CTP ont tous concouru à l'organisation parfaite de cette journée, qui a été une excellente opération de relations publiques pour les unités, mais aussi un moment très émouvant pour les anciens.

PROMOTIONS – NOMINATIONS – PROMOTIONS – NOMINATIONS

- * Les camarades PARENTEAU et de GUILI ont été promus officiers dans les réserves.
- * Le Commandant BACQUÉ a été nommé Lieutenant-colonel dans les réserves.
- * L'ami DEFLOU a été promu au grade de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Nos sincères félicitations à ces amicalistes distingués.

18 MAI 1985 A TOULOUSE

**Extrait du Sermon du Père LARROUQUET
Aumônier de la 11^e D.P. et de la 44^e D.M.T.**

(...)

La fidélité dans l'amitié et la camaraderie comme ces rassemblements d'anciens sont un signe et un stimulant.

Le temps passé sous un même uniforme et plus particulièrement sous une même couleur de bérêt, partageant les mêmes jours animés d'une fierté commune, collaborant dans une même mission, affrontant les mêmes épreuves, dominant les mêmes peurs et traversant parfois les mêmes dangers, crée des liens solides que les années, même lorsqu'elles éparpillent, ne peuvent pas dissoudre.

Ce temps vous a trop marqués dans la joie comme dans la peine pour qu'il puisse être oublié. Ces rencontres amicales permettent à chacun périodiquement de mieux prendre conscience de la réalité de ces liens ; en attisant la flamme des souvenirs, elles font revivre des visages que le temps a pu quelque peu estomper et même que la mort a pu croire, mais en vain effacer.

Alors par la foi, le souvenir devient prière comme dans cette célébration. Mais la fidélité n'est pas seulement pour nous reviviscence de souvenir, elle est aussi engagement dans une certaine façon de vivre.

Il y a des passés qui s'accrochent mal d'être suivi de médiocrité. Quand on a connu un certain style de «vie active» on est fatalement engagé et tenu à un certain style de «retraite». (...)

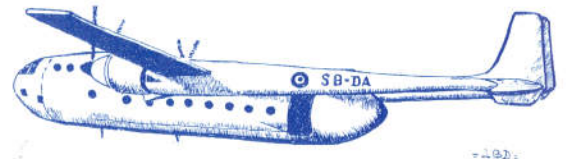
La vie des troupes aéroportées marque d'une empreinte plus ou moins appuyée suivant les personnes, de droiture de courage, de sens du devoir et du service, avec une certaine rigueur et sans crainte du sacrifice. (...)

Il n'y a pas seulement la fidélité à des amitiés, la fidélité à un style de vie : c'est la fidélité de la foi. On a des défaillances dans sa vie de foi : alors on se considère vite «hors du coup», comme rejeté «sur la touche» et l'on se désintéresse d'un combat auquel on ne se croit plus appelé. Mais la fidélité, ce n'est pas l'absence de défaillance, c'est la volonté de continuer malgré les défaillances. (...)

C'est la fidélité qui garantit l'arrivée victorieuse au but final, comme pour le marcheur à la boussole dont le succès dépend surtout de sa capacité à rectifier les écarts de direction que les obstacles rencontrés lui imposent fatalement.

Puisse le Seigneur nous faire la grâce de cette fidélité fondée sur la foi et une espérance persistante que nous lui demandons toujours plus vive en les proclamant !

ADIEUX A UN VIEUX CAMARADE



Nous venons d'apprendre que le NORD ATLAS 2501 était retiré des unités du Transport aérien... après 30 ans environ de bons et loyaux services.

Il avait succédé au JUNKER - alias «TOUCAN» et DAKOTA...

Il fut de tous nos sauts, précédés d'un décollage assez bruyant, mais nous étions à l'aise dans la soute, bien éclairée par ses hublots.

Ravitailleur des missions au Groënland de Paul-Emile VICTOR, largueur inlassable des O.A.P. en INDO, cordon ombilical des postes isolés, il servit en A.F.N. et Outre-Mer sans faillir.

Son allure de bi-poutre sillonnait les cieux que nous avons connus un peu partout, lâchant ses corolles sur les D.Z. les plus invraisemblables. Compagnon des raids du C.I.E.T. sur la Bretagne ou ailleurs.

Tu as bien servi comme un vieux soldat, avec toi s'en va aussi notre jeunesse aventureuse et combien tumultueuse !

Va rejoindre en un dernier vol le paradis des T.A.P. ; tu l'as bien mérité !

* EXTRAITS DU LIVRE BLANC (édition septembre 1985) DE L'UNION NATIONALE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS MILITAIRES.

N.B. : Il a été jugé bon de porter à la connaissance des adhérents la conclusion de ce livre très instructif pour les camarades accomplissant une deuxième carrière.

(...)

CONCLUSION

Des mesures à prendre
Une attitude positive
Une prise en compte des besoins de la Défense Nationale.

En présentant cette mise à jour du Livre Blanc sur le «Droit au travail des militaires retraités», l'objectif était d'apporter à l'opinion comme aux responsables un éclairage complet et une information précise sur l'état actuel d'un problème «mal connu et mal compris». Une démonstration claire a été apportée sur les fondements d'un tel droit.

Des mesures sont à prendre, qui visent à garantir le respect par l'Etat des engagements pris vis à vis de certains de ses serviteurs et dont la remise en question représente aujourd'hui une véritable rupture de contrat. Elles couvrent trois types d'action :

1/ RECONNAISSANCE EXPLICITE DU «DROIT AU TRAVAIL» DES MILITAIRES A LA RETRAITE

Il s'agit de reconnaître de manière explicite - et non plus simplement implicite - le droit pour le militaire, après sa mise à la retraite, d'exercer une activité professionnelle civile normale, sans que celle-ci puisse être entravée d'une manière ou d'une autre par le fait qu'il a été antérieurement militaire et qu'il perçoit en cette qualité une pension de retraite.

Dans cette optique - S'agissant d'un droit attaché au statut des militaires - il y aurait lieu de réactiver le processus parlementaire en inscrivant à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale la proposition de loi 974 voté à l'unanimité par le Sénat le 23 juin 1982.

2/ RECONNAISSANCE D'UN DROIT SIMILAIRE POUR LES VEUVES DE MILITAIRES

Par la mise en place de textes législatifs et réglementaires appropriés.

3/ En conséquence de cette reconnaissance de principe du «Droit au Travail», annulation des mesures restrictives qui portent atteinte, en particulier :

- les dispositions du type «contribution de solidarité», telles que celles édictées par l'ordonnance du 30 mars 1982 ou la loi du 9 juillet 1984.
- les dispositions restrictives introduites dans certaines conventions collectives. Si l'Etat ne pouvait l'obtenir par le seul usage de ses pouvoirs d'agrément et d'extension, il y aurait lieu de prendre les mesures législatives et réglementaires nécessaires, y compris celle d'ouvrir aux associations d'anciens militaires le droit d'intervenir dans ces conventions, soit antérieurement, soit postérieurement à leur conclusion, en déférant de telles conventions collectives aux instances judiciaires appropriées.
- en cas d'atteinte individuelle au Droit au Travail (refus d'embauche - licenciement prioritaire), possibilité pour les associations d'anciens militaires d'agir, notamment en justice pour la défense des droits de leurs membres.

En proposant ces mesures de stricte justice, les anciens militaires ne cherchent pas à obtenir et garantir la restauration de «privilèges hors d'âge» qui contribueraient à aggraver la situation de l'emploi.

En raison de l'expérience acquise tant dans leur vie militaire que dans l'exercice d'une profession civile, ils ont - autant que d'autres - une conscience aiguë du problème du chômage. Certains en sont frappés dans leur personne ; beaucoup le sont dans leur famille. Mais tous ont acquis la conviction que la solution de cette situation complexe et douloureuse ne passe pas par la prolifération de mesures restrictives et malthusiennes, alourdissant les conditions d'exercice de ce droit fondamental qu'est le Droit au Travail, et condamnant à l'inaction des hommes et des femmes en pleine force de l'âge.

Comme l'écrivait Jean-Jaurès : «Jusqu'à son dernier souffle, l'homme doit travailler dans la mesure où il le peut ; c'est par là seulement qu'il se rattache à la vie, à l'intelligence, à l'activité de la pensée».

Seules des mesures positives, fruit de l'imagination et d'une concertation à laquelle les anciens militaires sont prêts à s'associer, permettront de tirer le pays de ce «cauchemar» que représente le chômage.

Mais les anciens militaires n'en oublient pas pour autant leur vocation militaire «dont les ferments ne disparaissent pas avec leur départ des Armées», ainsi qu'ils le rappelaient en 1982. C'est au nom de cette vocation même, comme de leur expérience, qu'ils ont tenu à rappeler à l'opinion les conditions à respecter pour obtenir dans nos Armées un encadrement jeune, condition impérative d'une Défense Nationale moderne et efficace.

ANCIENS COMBATTANTS

* QUOTIENT FAMILIAL POUR CALCUL DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Actuellement une demi part supplémentaire est accordée aux anciens combattants célibataires ou veufs à partir de 75 ans. Elle est également accordée aux couples mariés lorsque le mari est titulaire d'une pension militaire d'invalidité égale ou supérieure à 40 %.

Dans les deux cas susvisés, cette demi-part ne se cumule pas avec celle donnée du fait des enfants à charge.

10 octobre 1985

AVANTAGES, ACCESSOIRES

Rattachés à la pension militaire d'invalidité note actualisée au 31/5/1985

PENSION DE 10 % à 20 %

- carnet de soins gratuits pour l'infirmité pensionné,
- remboursement à 100 % des tarifs de responsabilité de la sécurité sociale, des frais médicaux et pharmaceutiques pour toutes les affections autres que celles pensionnées,
- bénéfice des emplois réservés dans la plupart des cas,
- bénéfice d'une majoration pour enfant s'il ne perçoit pas les allocations familiales,
- droit à l'appareillage pour l'infirmité pensionnée,
- droit aux cures thermales,
- qualité de ressortissant de l'Office des anciens combattants et victimes de guerre pour les prêts ou les secours,
- dispense du forfait hospitalier (décret du 31 mars 1983 - JORF du 1 avril 1983)

PENSION DE 25 % à 35 %

Mêmes droits et en plus :

- droit à la carte de réduction de 50 % sur la S.N.C.F.

PENSION DE 40 % à 45 %

Mêmes droits et en plus :

- droit à une demi-part supplémentaire en matière d'impôt sur le revenu (à partir de 40 %) pour les invalides mariés. Les célibataires ou veufs à compter de 75 ans.
- bénéfice d'abattements spéciaux, sous certaines conditions de ressources (40 % et plus) voir notice jointe à la déclaration d'impôts.

Il en est de même s'il est titulaire de la carte d'invalidité au titre de l'aide sociale ou de la carte de cécité.

PENSION DE 50 % à 55 %

Mêmes droits que ci-dessus avec en plus :

- droit à la carte de réduction S.N.C.F. de 75 %,
- réduction des droits à verser en matière de dons, legs et successions.

PENSION DE 60 %

Mêmes droits que ci-dessus avec en plus :

- en cas de licenciement, le salarié pensionné à 60 % bénéficie d'une durée de préavis double,
- en cas de décès du pensionné à titre militaire, quelle que soit la cause du décès, la veuve a droit à une pension de veuve au taux de réversion.

PENSION DE 65 % à 75 %

Mêmes droits que ci dessus avec en plus :

- si l'infirmité pensionnée est une blessure de guerre, le pensionné peut postuler pour la Médaille militaire.

PENSION A 80 %

Mêmes droits que ci-dessus avec en plus :

- droit à la vignette auto gratuite si la carte d'invalidité S.N.C.F. porte la mention « station debout pénible »,
- exonération de la taxe sur les chiens de garde, de chasse ou d'agrément.

PENSION DE 85 % à 95 %

Mêmes droits que ci-dessus avec en plus :

- droit à la plaque « C.I.G. » pour son véhicule automobile,
- exonération de la taxe piscicole,
- droit, sous certaines conditions, de la carte de réduction S.N.C.F. à double barre rouge (75 % pour le pensionné et l'accompagnateur),
- possibilité, s'il ne l'est pas déjà, de devenir assuré social au titre de sa pension,
- attribution de l'allocation grand invalide (allocation 1 à 4) dans le décompte de la pension,
- attribution de l'allocation grand mutilé sous certaines conditions dans le décompte de la pension (statut allocation 1 à 4),
- en cas de décès du pensionné militaire ou victime civile de guerre, la veuve obtiendra une pension de veuve au taux normal quelle que soit la cause du décès,
- bénéfice de réduction dans le transport aérien (50 % pour certaines compagnies aériennes).

PENSION à 100 %

Mêmes droits que ci-dessus avec en plus :

- droit à la carte blanche des pensionnés 100 %,
- exonération de la taxe radio et T.V. sous certaines conditions,
- si l'infirmité est une blessure de guerre et si l'intéressé a déjà la Médaille militaire, possibilité de postuler pour la Légion d'Honneur.

PENSION à 100 % plus art. 18 tierce personne

Mêmes droits que ci-dessus avec en plus :

- droit à la carte de réduction S.N.C.F. à double barre bleue (75 % pour le pensionné, gratuite pour l'accompagnateur).

PENSIONNÉ à 100 % plus art. 16 plus art. 18 (100 % plus 40 % plus tierce personne)

réduction de 50 % des redevances téléphoniques (abonnement et prix des 40 premières communications par mois).

Ce dernier avantage est accordé aux aveugles de la Résistance et aux aveugles à 100 % plus article 16.

DISPENSE DU FORFAIT HOSPITALIER EN CE QUI CONCERNE LES ANCIENS COMBATTANTS

Une loi du 19 janvier 1983, publiée au J.O. met à la charge des personnes hospitalisées le paiement d'un forfait journalier non remboursé par les régimes obligatoires de protection sociale.

Un décret du 31 mars, publié au J.O. du 1^{er} avril fixe ce forfait à 20 F par jour pour cette année.

Le Secrétaire d'Etat, chargé des anciens combattants a obtenu que tous les pensionnés de guerre soient dispensés du paiement de ce forfait pour toute période d'hospitalisation.

Ainsi, seront intégralement respectés les droits que les pensionnés de guerre tiennent du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Ceux d'entre-eux qui seront hospitalisés pour soigner les affections pensionnées et ceux qui seront hospitalisés pour les affections étrangères à celles ayant ouvert droit à pension de guerre, n'auront pas à payer ce forfait pris en charge, selon le cas, par l'Administration de la Sécurité Sociale.



IN MÉMORIAM

Le Colonel BRECHIGNAC s'est éteint à Nice le 25 mai. Saint Cyrien, breveté de l'Ecole Supérieure de Guerre, Commandeur de la Légion d'Honneur, BRECHIGNAC fut une figure de légende de la bataille de DIEN BIEN PHU où il fut parachuté à la tête du 2^e bataillon du 1^{er} Régiment de Chasseurs Parachutistes.

Il croyait aux Transmissions ; plusieurs amicalistes ont servi sous ses ordres et savent le souci qu'il avait d'obtenir des liaisons sûres, clés des gagnés. La discipline de ses réseaux était légendaire et ses PRONTO(1) avaient intérêt à remplir jour et nuit leurs missions. Dur avec lui-même, il était exigeant avec ses hommes, qui le respectaient et l'aimaient...

Pour rendre hommage à ce chef prestigieux, qui restera un exemple pour tous les parachutistes, nous reproduisons ci-dessous un article d'un ancien de DIEN BIEN PHU, Pierre SCHOENDOEFFER, auteur de la célèbre « 317^e Section », film sur l'Indochine.

« Adieu à notre Commandant...

La « brèche » - BRECHIGNAC - commandant le 2/1^{er} RCP à DIEN BIEN PHU est mort. Il est enterré aujourd'hui dans son village de FLAYOSC (Var).

Je dis : c'est une chance, un privilège d'avoir servi sous ses ordres ou de l'avoir connu.

Je dis : dans la vie d'un jeune, à l'âge incertain de l'adolescence, au début de la maturité, il est essentiel - nécessaire et suffisant, disent les mathématiciens dans leurs démonstrations - d'avoir eu un patron, un maître, qui ait incarné, ce que nous pressentons du meilleur de notre condition humaine.

BRECHIGNAC était un grand soldat, mais comme vous le voyez, je ne vous parle pas seulement du soldat, je parle de l'homme - « ecce homo ».

Aujourd'hui, à mes moments de doute et d'inquiétude, quand je m'interroge sur la valeur de mon comportement et de mes choix, je me réfère à quelques grands auteurs (dont certains ne parlaient pas ma langue et sont morts bien avant ma naissance) et à quelques justes que la vie m'a permis de rencontrer.

BRECHIGNAC est un de ces justes...

(1) baptême en radiophonie des officiers de transmissions des corps de troupe.



ADJUDANT-CHEF HUPLIEZ André mort en service commandé en mission de largueur le 23 novembre 1984

Appelé au service actif le 5 novembre 1965, il est affecté au 13^e RDP à Dieuze, où il est breveté para le 17 février 1966. Rengagé en 1967, au titre de l'Arme des Transmissions, il est nommé sergent le 1^{er} octobre 1967. Après avoir obtenu le C.I.A., il est déclaré titulaire du BMP 1 en spécialité « recherche aéroportée ». Le 19 décembre 1970, il obtient le brevet de moniteur parachutiste. Il rejoint le 61^e B.C.T. à Pau le 1^{er} août 1973 et est admis dans le corps des S.O.C. en décembre 1974. Trois ans après il obtient le BMP 2 de radiocryptotélégraphiste. En 1981, il est déclaré titulaire du diplôme de qualification supérieure.

Affecté à la BOMAP le 1^{er} août 1984, il décède le 23 novembre de la même année en services aériens commandés (collision en plein vol de deux TRANSALL - 13 aviateurs et paras morts plus un journaliste du SIRPA).

HUPLIEZ était du Pas de Calais, marié père de 2 enfants. Il totalisait 312 sauts et 420 heures de vol.

SALUT ROLAND !

(Adjudant-chef BARTHEZ)

Tu reposes à USTARITZ depuis l'an dernier. Ton palmarès de vieux soldat dans toutes les armes prouvait tes qualités de combattant et de cadre d'élite.

Puisse la relève des jeunes sous-officiers suivre tes traces !

Trois fois blessé, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Médaillé militaire, Croix de Guerre 39-45, Croix de la Valeur militaire, Médaille des Evadés de France, Médaille d'Honneur du Mérite Vietnamien, Croix de combattant volontaire.



L'Adjudant-chef BARTHEZ recevant la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1963 à la Nive

DES NOUVELLES D'UN CAMARADE SERVANT EN DEUXIEME CARRIERE DANS UN PAYS AFRICAIN



Monsieur le Président, Mon Général,

Bien que très loin un peu coupé du reste du monde, je sais donner à votre bulletin et aux nouvelles qui m'arrivent l'intérêt qu'ils méritent ; d'autant qu'ils demeurent pour moi le dernier petit lien avec un passé tellement différent, la dernière petite corde qui vibre et qui fait du bien au cœur quand je relis... là le nom d'un collègue, le nom d'un officier que j'ai aimés et estimés.

Et ce temps d'une certaine jeunesse passée, cet épisode d'une vie faite d'honneur, de respect, du sens du devoir ne sauraient être oubliés.

Mon Général, je vous demande d'être mon porte parole auprès de tous les membres de l'Amicale, en particulier auprès de tous ceux qui m'ont connu, auprès des anciens, auprès de ceux qui sont présents et qui vous entourent et aussi auprès de ceux qui, de très loin, ne vous ont pas oublié.

Croyez en mon profond respect.

J.L. VALLET

Les adhérents peuvent demander au Secrétaire, le Commandant DUPRAZ, les adresses de camarades qu'ils ont connus, s'ils le désirent.



On nous prie d'annoncer le mariage de Patricia et Jean-Claude, fille et petit-fils de M.M. CADORET, MM GENTY - BAT 6 - n° 92 - La Citadelle 64100 BAYONNE

LE BREVET PARACHUTISTE MILITAIRE N° 500 000 A ÉTÉ REMIS

C'est le 19 juin 1977, au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient sur la place d'Armes de l'ETAP près de 500 anciens, le Général SAUVAGNAC remettait à un jeune stagiaire le brevet parachutiste n° 400 000.

Huit ans après, le 14 mai 1985, sur la même place d'Armes, le Général de COURREGES, commandant l'ETAP agrafait sur la poitrine du parachutiste PIETRI, l'insigne du 500 000^e brevet parachutiste. Ce jeune était par un heureux hasard le fils de l'adjudant-chef PIETRI, ancien moniteur de l'ETAP mais qui hélas nous a quitté.

Sur la place d'Armes de l'École, en nocturne, se déroulait une présentation audio-visuelle, résumant l'historique du brevet parachutiste, évocation avec des groupes de figurants sous différents jeux de lumières colorées ; émotion et nostalgie des jeunes et des moins jeunes. Tous les souvenirs des compagnies de l'air, des S.A.S. d'Angleterre, des paras d'Indochine, d'Algérie et de ceux du Tchad, du Liban, se déroulaient, avec le fond musical des chants paras et des musiques militaires.

Excellente rétrospective qui prouve que les aéroportés conservent au-delà de l'érosion du temps, leurs racines et le culte d'un récent, mais glorieux passé.

Suivait sous les projecteurs, la présentation au drapeau des jeunes paras, réserve dynamique pour l'avenir.

Puis, entre deux rangées de torches posées à terre, avait lieu le défilé, qui en cette nuit de mai, avait fort belle allure, disons-le, elle était majestueuse.

Enfin au foyer, avait lieu un vin d'honneur où les centaines d'anciens vécurent les retrouvailles. Des années et des années qu'ils ne s'étaient vus. On devine l'ambiance...

Une surprise nous attendait : sur un podium une présentation vivante de collections... pas de mode, mais bien la reconstitution exacte de tous les uniformes de combat à travers les années de baroud. Tenues des compagnies de l'Air des années 30 aux récents uniformes. Chacun a pu identifier sa période dans le temps et dans l'espace ! Félicitations aux cadres de l'ETAP et au Colonel LEFEVRE pour ce travail de recherches !

On s'est quitté pour le 600 000^e peut-être... Notre Président représentait l'Amicale à ces cérémonies entouré de certains amicalistes.



Le Général de COURREGES commandant l'ETAP remet le BP 500 000 au Parachutiste PIETRI



INSIGNE DE LA 14^e CTP (croquis)

ANCIEN INSIGNE DU 61^e BTAP AVEC EN SURIMPRESSION L'INSIGNE DU 14^e RPCS, QUI A REPRIS LE DRAPEAU ET LES TRADITIONS DU 14^e RÉGIMENT D'INFANTRIE PARACHUTISTE DE CHOC DE TOULOUSE.

(LES BATAILLES SONT INSCRITES SUR LE BANDEAU DU POURTOUR ET LA DEVISE «FOREZ-BÉARN» EST AU CENTRE)

CEUX QUI COPIEUSEMENT PRÉVERT...

Ceux qui volontaires,
Ceux qui d'office,
Ceux qui campagne simple aux T.O.E. en attendant que ça se passe,
Ceux qui traquent,
Ceux qui détraquent,
Ceux qui half traquent,
Ceux qui pitonnent,
Ceux qui bétonnent,
Ceux qui déconnent,
Ceux qui ouvrent la route et qui ont juste le droit de la fermer,
Ceux qui l'ancre au calot,
Ceux qui l'encre au stylo
Ceux qui donnent des ordres,
Ceux qui les transmettent en les améliorant
Ceux qui se demandent comment les exécuter,
Ceux qui disent qu'on est commandés par des cons en oubliant qu'ils pourraient faire partie du haut commandement,
Ceux qui cravate verte,
Ceux qui cravate noire,
Ceux qui voudraient bien en avoir une de la couleur de leur burnous,
Ceux qui n'ont pas de couleur pour cravate
Ceux qui prennent des armes à l'ennemi,
Ceux qui préfèrent faire des prises d'armes entr'eux,
Ceux qui au Régiment,
Ceux qui à la Brigade,
Ceux qui au Corps d'Armée,
Ceux qui à l'Armée,
Ceux qui « à l'assaut » et qui se retrouvent tout seul,
Ceux qui meurent en héros modestes,
Ceux qui sont ni héros, ni modestes, mais qui ne meurent pas,
Ceux qui « baïonnette ... on »,
Ceux qui « parapluie ... on »,
Ceux qui « en avant vous autres »,
Ceux qui tirent sur tout ce qu'ils voient,
Ceux qui tirent surtout avant de voir
Ceux qui ont compris et qui se planquent quand la marine tire,
Ceux qui se planquent, même quand la Marine ne vient pas,
Ceux qui chinoisent,
Ceux qui vietnamiennent,
Ceux qui vénériennent,
Ceux qui plieuses de parachutes pour avoir la solde à l'air,
Ceux qui vivent d'amours masculines ancillaires,
Tous ceux là et beaucoup d'autres qui n'osaient plus comme autrefois, crier « Mort aux cons ! » de peur de se retrouver tous sur les diguettes de la vie éternelle.
Avaient fini pourtant par se mettre d'accord et par retrouver le sourire et un air indulgent de grands diables tout noirs, avec les dents blanches, encadrés de capitaines ventrus doublement hameçonnés et la devise de tous à ce spectacle réconfortant, était désormais :

« Dans le béton, les plus cons ! »



